COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 27 avril, le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS-D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211917604-20220427-DEL_2022_36-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/04/2022
Affichage : 19/04/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date convocation : 20 avril 2022
Secrétaire de séance : Mr Jean Boinet

PRESENTS : Mesdames, Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.
ABSENTS EXCUSES : Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Brigitte LAURENSO, Laurent GOURDOUX, Jean-Claude TALBERT.
PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA
Brigitte LAURENSOU donne procuration Sandrine LETOQUIN

Délibération n° 2022-36

Portant sur la mise en sécurité de l'accès au centre bourg
Et la création d'une zone commerciale
Réalisation de l'opération et Plan de Financement
Annule et remplace la délibération 2022-03

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir la délibération 2022-03 qui comporte des erreurs

Pour la demande DETR et DSIL il ne faut pas prendre en compte le devis estimatif de SOCAMA dans sa totalité, car il ne faut prendre en compte que le montant des travaux éligibles au titre de la DETR et ceux éligibles au titre

Le Maire présente l'estimation du Bureau d'Etudes SOCAMA :
Le devis estimatif s'élève à 250 000€ HT
Pour la partie DETR montant du devis à prendre en compte : 167 084.10€ HT
Pour la partie DSIL montant du devis à prendre en compte : 35 188.50€ HT

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'engager la réalisation de ces travaux selon l'estimation de "SOCAMA"
- De prévoir au budget communal 2022 les crédits correspondants à l'opération soit 250 000€ HT et 300 000€ TTC.
- De solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2022, de la DSIL 2022 et du Conseil Départemental au titre du contrat de contractualisation 2021-2023 selon le plan de financement suivant :

DETR 2022 : 40% de 167 084.10€ HT soit 66 833.64€
DSIL 2022 : 15% de 35 188.50 HT soit un montant de 5 278.27€ HT
Contrat de contractualisation 2021-2023 : 25% soit 50 000 €

- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération

Membres : 15
Présents : 10
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)